

PESCAGALICIA-ARPEGA-OBARCO

ASOCIACION DE ARMADORES DE BUQUES PESQUEROS

Secrétariat du CCR EOS

Bord Iascaigh Mhara - Irish Sea Fisheries Board
Crofton Road
Dun Laoghaire
Co. Dublin

A Coruña, le 19 mars 2013

**OBJET : DEMANDE D'AJOUT DANS L'ORDRE DU JOUR – FILETS MAILLANTS
REUNION BILBAO 17 AVRIL 2013**

A qui de droit,

Notre association sollicite qu'un point soit inséré dans l'ordre du jour des réunions du CCREOS (Groupe 1 ou Groupe 2) pour comprendre les filets maillants.

L'utilisation de ces engins dans les eaux européennes est actuellement limitée à 600 mètres de profondeur et dans les eaux non européennes (CPANE) à 200 mètres de profondeur. Ce point a pour objectif d'expliquer la situation actuelle des difficultés rencontrées par cette flottille de pêche pour exercer sa pêche (restriction de profondeur, zones fermées des habitats vulnérables, réduction des zones de pêche et le conflit qui en suit avec d'autres engins de pêche, la prochaine mise en place des AMP en Ecosse, la proposition d'éliminer les filets maillants et les chaluts dans les pêcheries pélagiques, etc.), de décrire les conclusions des rapports scientifiques existants et des campagnes de récupération de filets qui ont été entreprises et enfin, de demander au membres du CCREOS d'apporter leur soutien à une proposition visant à permettre la pêche au filet maillant à une profondeur de 800 mètres dans les eaux européennes et que la même chose soit appliquée dans les eaux soumises à la réglementation de la CPANE.

PESCAGALICIA-ARPEGA-OBARCO

ASOCIACION DE ARMADORES DE BUQUES PESQUEROS

En conséquence, nous sollicitons que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour:

Filets maillants :

1. Courte introduction aux problèmes des filets maillants. Résultat des campagnes scientifiques d'évaluation sur la composition des captures et la récupération des filets perdus; impact sur les stocks pélagiques. Situation actuelle (limiter les zones de pêche pour protéger les habitats vulnérables, aires marines de protection, protection du cabillaud, etc.)
2. Rédaction d'une proposition pour élargir la zone de pêche (augmenter la profondeur de pêche à 800 mètres dans les eaux européennes et les eaux de la CPANE) Discussion et opinions.
3. Proposition de règlement sur la pêche pélagique. Image négative de certains engins de pêche (chaluts et filets maillants). Proposition de rédiger un rapport / document reflétant les caractéristiques positives de ces pêcheries.

Je vous prie d'agréer nos salutations les meilleures.



Juan Carlos Corrás